

14/01/2025

CNPS - CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE DÉCLARATION DE LA SCÈNE INDÉPENDANTE

Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte actuel de grande instabilité, je tenais à vous faire part de l'inquiétude que me témoignent quotidiennement les **plus de 400 membres de La Scène Indépendante qui œuvrent dans l'ensemble du secteur du spectacle vivant** et notamment la Musique, le Théâtre, l'Humour, la Danse, le Cirque.

Nos adhérents nous ont fait part à nouveau de leurs craintes du fait de l'avènement et du développement de l'activité des groupes dans notre secteur. Après le Livre et les Médias, ils craignent d'être les prochaines victimes de l'hégémonie des groupes. Ils ne peuvent déjà plus acquérir leur Théâtre, autrement dit leur outil de production et beaucoup sont soucieux de ne plus pouvoir développer leurs activités comme ils pouvaient le faire jusqu'à un passé très récent. Nous ne sommes contre personne, mais nous voulons continuer d'exister. Afin de soutenir la production et la diffusion indépendantes, dans une logique de mieux produire pour mieux diffuser, il faut que les mécanismes d'aides tiennent compte, aussi bien au sein de l'ASTP que du CNM, de la différence des modèles économiques et qu'ils réservent la plus large part des aides aux Indépendants garants du renouvellement permanent des filières.

Il suffit de constater la vitesse à laquelle nous avons reconstruit Notre-Dame pour comprendre qu'en France, lorsqu'une volonté politique se dégage, rien n'est impossible aux audacieux. **Nous sommes prêts à travailler avec vous Madame la Ministre et avec vos services à la création courageuse et politiquement exemplaire d'une loi anti-concentration**. Retrouvons l'esprit qui a permis de mettre en place l'ordonnance de 45 ainsi que la loi élaborée dans les années 90 pour le cinéma.

Nos entreprises sont prises en étau entre des scènes subventionnées - dont les capacités d'accueil diminuent à vue d'œil -, des spectateurs - dont le pouvoir d'achat s'émousse en même temps que le prix des billets de certains spectacles s'envole - et des organismes professionnels dits « de filière » qui ne jouent pas convenablement leur double rôle de redistribution et de solidarité.

Les fonds de soutien et le Pass Culture doivent-ils continuer à financer des groupes internationaux qui – grâce à de savants montages fiscaux – peuvent échapper à l'IS en France ?

1. Dans le domaine musical

Concernant le Centre National de la Musique, La Scène Indépendante réitère sa demande de siéger au CA au regard des plus de 400 membres qui composent notre organisation et demande à ce **que soit créée une commission dédiée et animée par des acteurs de l'humour**, filière qui représente une part de plus en plus importante du montant de taxe perçu au CNM.

La Scène Indépendante s'oppose fermement à toute réduction du droit de tirage et demande le retour au taux initial de 65%. Cette réduction inacceptable est contraire à tous les engagements de l'État lors de la création de l'établissement et à la philosophie même du CNV devenu le CNM. Ce n'est pas par égoïsme que nous demandons cela, mais parce que ce droit de tirage permet aux producteurs indépendants de poursuivre leurs actions en faveur du développement d'artistes émergents, et nous sommes prêts à conditionner à cela le droit de tirage, favorisant ainsi la diversité culturelle sur l'ensemble du territoire national. Rappelons que 35% de cette taxe contribue déjà largement à la solidarité et à la redistribution à l'ensemble de la filière, qu'elle soit d'ailleurs privée ou publique.

Nous n'avons jamais changé de position et **restons opposés à toute diminution du droit de tirage, plus particulièrement pour les indépendants** qui, contrairement aux groupes, n'ont pas d'autres sources de financements. Si vous confirmiez la décision du Président du CNM, **il faudrait alors des mesures spécifiques compensatoires en soutien aux indépendants.**

suite DÉCLARATION CNPS

14/01/2025



Par ailleurs, nous proposons que le dispositif mis en place au CNC pour financer les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants soit prioritairement réservé aux producteurs de spectacles afin de les aider à se renforcer au travers d'une activité à 360 degrés et à rentabiliser leurs investissements initiaux plutôt que de laisser à des producteurs audiovisuels la capacité de capitaliser, sans risques et par effet d'aubaine, des catalogues particulièrement rentables et soutenus par la puissance publique. Ce dispositif pourrait également rester ouvert aux producteurs audiovisuels qui investiraient sur la création des spectacles vivants.

2. Dans le domaine théâtral

S'agissant de l'ASTP, La Scène Indépendante vous remercie d'avoir publié en juin 2024 le rapport de l'IGAC et demande la mise en œuvre de l'ensemble de ses préconisations en faveur d'une répartition plus équitable des aides en direction des producteurs, des diffuseurs et des théâtres à Paris comme en régions, quel que soit leur statut juridique et sous condition d'un nombre annuel minimum de représentations afin de maitriser l'expansion du nombre de bénéficiaires de l'ASTP.

Nous demandons bien sûr la reconduction du FONPEPS et des crédits d'impôt au-delà de 2025.

S'agissant du FONPEPS, nous souhaitons que l'aide aux salles de petite jauge dite « APAJ » puisse être accordée aux spectacles dès le premier artiste sur le plateau sans distinction d'esthétique afin que la musique, l'humour ou le théâtre soient traités de la même manière. Cette mesure, qui figurait dans la version initiale du FONPEPS, permettrait de faire en sorte que ce fonds bénéficie davantage aux artistes, et pas seulement aux techniciens et aux administratifs comme le montrent les statistiques récentes émanant de vos services.

Enfin, l'organisation des Jeux Olympiques dont on peut se réjouir du succès, et celle des élections législatives anticipées, ont considérablement pesé sur la tenue du festival d'Avignon 2024 plus que sur aucune autre manifestation. Il nous avait été promis une sortie anticipée des établissements scolaires et un éventuel soutien financier afin de limiter les impacts pour les participants. Vous m'aviez assuré de ce soutien lors d'un échange public que nous avions eu à la Maison de l'Amérique latine en juin dernier à l'occasion de la publication des chiffres du CNM. Les évènements politiques durant la période peuvent largement expliquer le retard pris dans le règlement de ce dossier. Néanmoins, de nombreux entrepreneurs qui ont joué le jeu se retrouvent aujourd'hui en très grande difficulté. Nous demandons pour eux qu'un fonds spécifique d'aide à la relance, de 1,2 M€, calculé en concertation avec la direction du Festival Off et alimenté par la DGCA, les fonds de réserves de l'ASTP, et les acteurs économiques qui jouent un rôle dans l'économie générale du festival soit débloqué rapidement.

N'oublions jamais, Madame la Ministre que les indépendants sont la clef de voute de la diversité si chère à notre activité et la pierre angulaire de l'exception culturelle française.

Bonne année à toutes et à tous. Je vous remercie de votre écoute.

Fabrice ROUX Président de La Scène Indépendante Paris, le 14 janvier 2025

2/2

LA SCÈNE INDÉPENDANTE (ex-SNES), Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente et défend plus de 400 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques...; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, cirque, jeune public... www.lasceneindependante.org

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris - 01 42 97 98 99 syndicat@lasceneindependante.org

Contact

Chrystèle Jongenelen <u>c.jongenelen@lasceneindependante.org</u>
01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58